

ETAIENT PRESENTS

Mr GODOY - Mr DESBLACHES – Mme BERTAULT- Mr DALY – Mr ALBERT - Mme ASTIER – Mr FERDOEL – Mmes BERGMANN – DEPAIX – Mrs MARTIN – LALOUILLE – Mmes DUPLESSIS C. – DUPLESSIS E. – Mrs CHARRIER – KLIMCZAK – SORAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Madame HENRY à Monsieur GODOY
Monsieur REMMERIE à Monsieur DESBLACHES
Madame MARTINEAU à Monsieur CHARRIER

Secrétaire de séance : Mlle Elodie DUPLESSIS

Ajout à l'ordre du jour :

- Questions diverses
- Cession de la parcelle AL 690

Décisions prises depuis le dernier du conseil :

- Mise à disposition à titre gratuit d'un local municipal au sein du TGRC au profit de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Maternelle et Elémentaire
- Mise à disposition à Monsieur HEGRON, à titre gratuit, de la parcelle ZK 35
- Mise à disposition à Monsieur MEUNIER Anthony, à titre gratuit, de la parcelle B11p

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Acquisition et échange de parcelles – Projet PSPG**

Monsieur DESBLACHES présente ce dossier.

Dans le cadre du projet relatif à la construction du Peloton Spécialisé de Protection de Gendarmerie (PSPG) sur le territoire de la commune d'Avoine.

L'acquisition foncière et l'échange de certaines parcelles sont indispensables entre la commune et Madame TOMCZYK Michèle, domiciliée 28 rue de la Tranchée à Avoine.

I. Vente par Madame TOMCZYK Michèle à la Commune, des parcelles cadastrées :

AK 1096 pour 5 a 91 ca
AK 1098 pour 2 ca
AK 1099 pour 5 a 75 ca
AK 1101 pour 9 ca
soit une surface totale de 11 a 77 ca.

Moyennant le prix de cinquante quatre mille euros (54.000,00 €)

II. L'échange de parcelles entre la commune et Madame TOMCZYK Michèle :

Madame TOMCZYK échange avec la Commune la parcelle AK 1097 (anciennement AK 585) ci-après désignée,

Et reçoit de la Commune la parcelle AK 1094 (anciennement AK 465), également ci-après désignée.

N° Parcelle	Contenance	Propriétaire	Nouvelle affectation
AK 1094	23 ca	Commune	Madame TOMCZYK
AK 1097	23 ca	Madame TOMCZYK	Commune

Ces parcelles échangées ont la même valeur, aucune soulte ne sera due par l'une ou l'autre des parties.

Accord à l'unanimité

- **Modification statutaires du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL)**

Monsieur DESBLACHES présente les modifications statutaires du SIEL.

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 17 octobre 2014 des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence « bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » et la compétence « communications électroniques » complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créé par le Conseil général d'Indre-et-Loire, en coordination de travaux.

En application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Accord à l'unanimité

- **Recensement de la population – Désignation d'un coordonnateur et création d'emploi d'agents recenseurs**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Que conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2015 les opérations du recensement de la population,

Qu'à ce titre, il convient de :

- désigner un coordonnateur de l'enquête, de créer des emplois d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération.
- créer 3 emplois d'agents recenseurs vacataires du 9 janvier 2015 au 14 février 2015 et de fixer la rémunération comme suit :

1.05 euros le bulletin logement rempli,

1.65 euros le bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 70 € pour les frais de transport pour l'ensemble de la campagne de recensement.

Les agents recenseurs percevront une somme forfaitaire de 37 € pour chaque séance de formation.

Madame HENRY demande si ces tarifs sont imposés par la législation.

Monsieur le Maire précise que les tarifs proposés s'inscrivent dans la moyenne des tarifs appliqués au sein des communes voisines.

Monsieur CHARRIER souhaite connaître la raison pour laquelle ce recrutement n'a pas été évoqué lors d'une commission du Personnel.

Monsieur le Maire précise que ce recrutement est ponctuel, pour une durée d'un mois et ne relève pas du fonctionnement interne et durable de la collectivité.

Accord à l'unanimité

- **Culture**

Monsieur DALY présente les différents dossiers relatifs à la culture :

- Tarification des locations de salles, remplacement de vaisselles, gobelets plastiques réutilisables et prestations diverses (tableau en annexe)

Monsieur KLIMCZAK s'interroge sur les mesures d'hygiène pour ces gobelets.

Monsieur le Maire le rassure en précisant que ces gobelets sont réutilisables car nettoyés après chaque utilisation.

- Convention de remboursement des copies de la Compagnie du petit Monde

Le montant est fixé et détaillé suit :

- 4,96 euros TTC pour 1000 copies noir et blanc format A4
- 53,46 euros TTC pour 1000 copies couleur format A4
- 9,91 euros TTC pour 1000 copies noir et blanc format A3
- 106,92 euros TTC pour 1000 copies couleur format A3

Le papier est fourni par la Compagnie du Petit Monde.

Arrivée de Monsieur REMMERIE, retenu à une réunion.

- Modification de la répartition des subventions versées par le P.A.C.T 2014 :
 - Montant de la subvention : 48.805,00 € répartis de la façon suivante :
 - 8.100 € pour la Compagnie du Petit Monde
 - 2.000 € pour le Festimontois
 - 38.705 € pour la Commune d'Avoine

- Demande de subvention P.A.C.T 2015
 - Montant prévisionnel de la subvention : 50.000 € répartis de la façon suivante :
 - 8.100 € pour la Compagnie du Petit Monde
 - 2.000 € pour le Festimontois
 - 2.000 € pour Harmonie de Huismes
 - 3.000 € pour la commune de Bourgueil
 - 34.900 € pour la Commune d'Avoine

Accords à l'unanimité

Monsieur DALY tient à préciser que dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Régional proposait 3 PACT (Plans d'Action Culturelle Territoriale) portés par chacune des Communautés de Communes pour une enveloppe globale de 150.000 € en faveur de :

- La Communauté de Communes du Véron
- La Communauté de Communes Chinon Rivière et Saint Benoît
- La Communauté de Communes de la Rive Gauche

Suite à la fusion de ces 3 communautés de Communes, la nouvelle intercommunalité ne pouvait porter qu'un seul PACT pour une subvention de 50 000 €.

Aussi, afin de préserver l'enveloppe globale, il a donc été proposé de présenter 3 PACT :

- PACT Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire en lien avec les communes de la Rive Gauche
- PACT Chinon
- PACT Pluri-communal

Pour le PACT 2015, les communes de Bourgueil et de Huismes ont été rattachées au PACT pluri-communal porté par la Commune d'Avoine.

Interventions de Monsieur FERDOEL concernant la mention « à l'unanimité » figurant sur les projets de délibération remis à l'assemblée.

Monsieur le Maire accepte la remarque. Cette mention n'apparaîtra plus. Toutefois, il précise que ces délibérations restent des projets et sont adaptés en fonction des décisions rendues par le Conseil Municipal.

- Divers

- SMACL : Avenant n°3 au contrat d'assurance dommages aux biens (29508 m2 en 2014 contre 31 780 m2 en 2015).

Monsieur KLIMCZAK demande si la révision de la superficie développée a un impact financier.

Après examen, la cotisation passe proportionnellement de 14 194,76 € HT en 2014 à 15.287,70 € H.T en 2015.

- Contrat de maintenance du logiciel Fluxnet pour la somme de 290,00 € H.T

- Convention de branchement SIEIL relatif à l'effacement des réseaux d'électricité sur la Parcelle AL 88 située 17 rue Marcel Vignaud

Monsieur le Maire précise que le panneau indiquant la zone 30 sera déplacé à hauteur de l'ancienne station service du fait de l'effacement des réseaux.

Monsieur KLIMCZAK précise que ce genre de travaux aurait pu être anticipé.

Monsieur DESBLACHES souligne que c'est une intervention programmée par le SIEIL et non par la collectivité.

- Convention de partenariat avec Api'Beezness.

Monsieur KLIMCZAK s'étonne de cette nouvelle convention. Il signale l'existence d'une convention passée dernièrement.

Monsieur le Maire précise que la société a fait l'objet d'une modification statutaire d'où la nécessité de valider par le conseil cette convention.

Monsieur le Maire signale que les ruchers vont être déplacés en 2015 et seront situés entre la salle d'activités et la piste cyclable.

- Redevance d'occupation du domaine public par la société ORANGE pour l'année 2013 pour la somme de 2.366,94 €
- Contrat de maintenance par QUADRA du copieur de l'école Maternelle pour la somme de 14,70 € H.T du kilopage.

- Cession de la parcelle AL 690 au profit de Monsieur et Madame MAUPOINT CHEVAL pour l'euro symbolique.

Accords à l'unanimité pour l'ensemble de ces dossiers.

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part au Conseil :

- des remerciements de l'USEAB pour le prêt de la friteuse,
- de l'invitation émanant du « Cercle de la Véronnaise » pour le samedi 20 décembre 2014.

Monsieur CHARRIER précise qu'il faudrait diffuser par le biais du bulletin municipal les informations relatives au SMICTOM notamment les dates des collectes des ordures ménagères.

Monsieur le Maire lui confirme l'insertion d'un article au sein du bulletin Municipal édité en Décembre.

Monsieur CHARRIER tient à rapporter que le port d'un couvre-chef d'un élu lors de la minute de silence du défilé du 5 décembre dernier a été remarqué. A cet effet, il demande à l'assemblée de bien vouloir respecter les règles de bienséance.

Monsieur REMMERIE fait part d'une information émanant de la Préfecture : une enquête publique se déroulera du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 relatif à la gestion des eaux Loire Bretagne et aux risques d'inondation.

Cette information fera l'objet d'un article dans le bulletin municipal de mars 2015.

Monsieur CHARRIER informe le conseil de l'existence d'un nid de poule au niveau de la rue Duguay Trouin.

Monsieur DESBLACHES précise que cette rue devrait être réhabilitée en 2015.

Madame BERTAULT tire un bilan positif du marché de Noël qui a eu lieu le 13 décembre dernier. Malgré une sensible baisse de la fréquentation, les artisans et exposants étaient satisfaits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,
Didier GODOY

